

Comment gérer les droits parentaux d'un salarié parent non biologique après une GPA à l'étranger ?

Réponse courte

Au Luxembourg, les droits parentaux (congés, allocations) sont accordés au parent non biologique après une GPA uniquement après transcription complète de la filiation dans les registres d'état civil luxembourgeois, conformément aux articles [L.234-43](#) et [L.234-44](#) du Code du travail. Cette reconnaissance nécessite une décision judiciaire définitive et peut prendre 6 à 12 mois.

Définition

La gestation pour autrui (GPA) désigne le processus par lequel une femme porte et accouche d'un enfant pour le compte d'autrui. Bien qu'interdite au Luxembourg selon l'article 387-5 du Code pénal, la jurisprudence de la CEDH (arrêt *Menesson c. France*, 2014) impose la reconnaissance des situations légalement constituées à l'étranger dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

Conditions d'exercice

L'employeur doit vérifier les conditions suivantes avant d'accorder les droits parentaux :

- La décision judiciaire luxembourgeoise établissant définitivement la filiation (Art. 311-25 Code civil)
- La transcription effective sur les registres d'état civil luxembourgeois (Art. 47 Code civil)
- L'expiration du délai de recours légal de 3 mois suivant la transcription
- Le respect du principe de non-discrimination (Art. [L.241-1](#) à [L.241-11](#) Code du travail)
- La conformité aux obligations de protection des données (RGPD)

Modalités pratiques

Selon les articles [L.234-44](#) à [L.234-46](#) du Code du travail, l'employeur doit :

- Exiger et vérifier les documents officiels prouvant la filiation définitive
- Conserver une copie certifiée des justificatifs pendant 5 ans
- Informer la [CNS](#) dans un délai de 15 jours
- Traiter la demande de droits parentaux dans le mois suivant la demande
- Documenter l'ensemble des vérifications effectuées

Pratiques et recommandations

Pour une gestion optimale, il est recommandé de :

- Mettre en place une procédure RH spécifique et documentée
- Former le personnel RH aux aspects juridiques de la GPA
- Maintenir une communication transparente avec le salarié
- Prévoir un accompagnement pendant la procédure de reconnaissance
- Consulter la Direction du Travail en cas d'incertitude juridique

Cadre juridique

Code du travail :

- Art. [L.234-43](#) à [L.234-49](#) : Dispositions relatives au congé parental
- Art. [L.234-50](#) à [L.234-54](#) : Congé pour raisons familiales
- Art. [L.241-1](#) à [L.241-11](#) : Non-discrimination en matière d'emploi
- Art. [L.414-3](#) : Information et consultation des représentants du personnel

Code civil :

- Art. 311-25 : Établissement de la filiation
- Art. 47 : Force probante des actes d'état civil étrangers

Code pénal :

- Art. 387-5 : Interdiction de la GPA sur le territoire luxembourgeois

L'attribution prématurée de droits parentaux sans vérification complète expose l'employeur à des sanctions pénales (Art. [L.234-55](#) du Code du travail) et au remboursement des prestations indues. Une approche prudente, documentée et conforme au RGPD est impérative.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.